

JEUNES EN DANGER DANS LE 92 !

Monsieur Devedjian, notre département a les moyens d'accueillir dignement les mineurs isolés étrangers, conformément à la convention internationale des droits de l'enfant.

Ils ont 15, 16 ans pour la plupart, parfois moins.

Ils sont arrivés en France après un « voyage » risqué et en gardent des traces physiques et psychologiques.

Ils dorment dans des gares, sous des porches. Ils ont froid et n'ont rien à manger.

Ces jeunes, ces enfants, les départements et leurs services de l'Aide sociale à l'enfance ont **l'obligation légale de les protéger, sans distinction d'origine, comme l'exige la Convention internationale des droits de l'enfant, dont la France est signataire.**

Aujourd'hui ce principe est bafoué dans notre département, faute de moyens suffisants alloués à la protection de ces mineurs.

Les pratiques de la cellule d'accueil des mineurs non accompagnés, en place depuis le 4 juillet 2018 à Nanterre, mettent en évidence un non-respect des droits des mineurs. Selon nos observations, **87 % des jeunes qui se présentent ne sont pas autorisés à accéder au service** et ainsi faire valoir leurs droits. **Ils sont renvoyés à la rue.**



Nous demandons donc au président du département des Hauts-de-Seine de prendre les mesures nécessaires, **en termes de moyens**, afin que le département :

- respecte l'obligation de **mise à l'abri** de « toute personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille », conformément au Code de l'action sociale et des familles.
- assume ses obligations dans le premier accueil des mineurs isolés étrangers en procédant à une **évaluation respectueuse de leurs droits, notamment en respectant la présomption de validité des actes d'état-civil étrangers**, comme la loi le prévoit.
- assume la totalité des missions qui lui incombent, en particulier dans le domaine de la **scolarisation** et l'assistance dans les **démarches administratives** (consulats, préfecture, DIRECCTE).

Pour dénoncer la situation faite aux mineurs isolés étrangers dans les Hauts-de-Seine :

→ **Signez la pétition en ligne :**

<https://www.change.org/p/respecter-les-droits-des-mineurs-isoles-etrangers>

→ **Envoyez à Patrick DEVEDJIAN la carte postale**

« UNE ÉCOLE, UN TOIT, DES PAPIERS ! »

→ **Rassemblons-nous samedi 8 décembre 2018 entre 12h et 14h30**
sur le parvis de la Défense, au pied de la Grande Arche

À l'appel du Collectif RESF MIE 92, avec le soutien de : Amnesty International groupes 68, 144 & 153, ASTI Colombes, ATTAC 92, Cimade Ile de France, UL CGT Nanterre, CCFD - Terre solidaire Antony, Centre social Hissez Haut Nanterre, CGT Educ'action 92, CSP 92, Comité de soutien aux sans-papiers de Gennevilliers, FCPE 92, LDH 92, La Vie Nouvelle Vallée de la Bièvre, MJCF 92, Mosaic Nanterre, MRAP Nanterre, Nanterre d'Avenir, RESF 92, Secours catholique Nanterre, Solidarité Migrants Rueil, SUD-Education 92.

POUR TOUT CONTACT : Mail : collectif.resf.mie.92@gmail.com - Facebook : <https://www.facebook.com/CODEFMIE92>
Instagram : Collectif RESF MIE 92 (@collectifresfmie) - Twitter : Collectif RESF MIE 92 (@MieResf)